



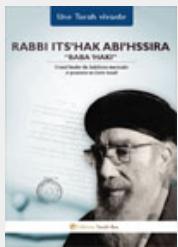
Traité Baba Metsia

Michna 9 - Chapitre 8

המְשֻׁכֵּר בַּיּוֹת לְחֶבְרוֹן, וַנִּפְלֵת
פִּיבָּל הַעֲמִיד לֹא בַּיּוֹת.
בַּיּוֹת קָטָן, לֹא יַעֲשֵׂנוּ גָּדוֹל;
גָּדוֹל, לֹא יַעֲשֵׂנוּ קָטָן;
אַחֲד, לֹא יַעֲשֵׂנוּ שְׁנַיִם;
שְׁנַיִם, לֹא יַעֲשֵׂנוּ אַחֲד.
לֹא יַפְחֹת מִן הַפְּלוֹנוֹת וְלֹא יוֹסִיף עַלְיָם,
אַלְאָ מִדְעַת שְׁנַיִם.

Si quelqu'un loue une maison à son prochain et elle s'écroule, il est tenu de lui en fournir une [autre]. Si elle était petite, il ne la fera pas grande ; si elle était grande, il ne la fera pas petite. Si elle n'avait qu'une pièce, il ne la fera pas de deux ; si elle avait deux pièces, il ne la fera pas d'une. Il n'en diminuera pas les fenêtres et il n'en ajoutera pas, sauf en cas d'accord des deux.

Rabbi Its'hak Abi'hssira, "Baba 'Haki"



Biographie incontournable de l'un des leaders du Judaïsme marocain et pionnier-fondateur en Erets Israël.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions